

# La Zone de secours Vesdre, Hoëgne & Plateau recrute (H/F)

## Cadre supérieur – 1 CAPITAINE PROFESSIONNEL

### CONDITIONS D'ACCÈS

#### A la date limite de dépôt des candidatures

Conformément à l'art.38 de l'AR relatif au statut administratif du personnel opérationnel du 19 avril 2014 :

- Avoir la nationalité belge ;
- Avoir une conduite conforme aux exigences de la fonction visée ;
- Jouir des droits civils et politiques ;
- Satisfaire aux lois sur la milice ;
- Être titulaire du permis de conduire B ;
- Être détenteur d'un diplôme ou certificat donnant accès à des fonctions de niveau A au sein de l'administration fédérale, comme visé à l'annexe 1er de l'arrêté royal du 2 octobre 1937 portant le statut des agents de l'Etat ;
- Être titulaire d'un certificat d'aptitude fédéral du **cadre supérieur** tel que visé à l'article 35 (tout officier d'une zone de secours est réputé être titulaire de ce CAF).



### TITRES ET MÉRITES

#### À JOINDRE À LA CANDIDATURE

- Une lettre de motivation ;
- Une copie du permis B ;
- Un extrait de casier judiciaire *déjà délivré dans un délai de trois mois précédant la date de dépôt des candidatures* ;
- Le certificat de milice ;
- Une copie de diplôme ou du certificat visé à la condition 6 ;
- Pour les candidats non officiers ou ne faisant pas partie d'une zone de secours : une copie du certificat d'aptitude fédéral visé à la condition 7. Les officiers faisant partie d'une autre zone de secours doivent joindre à leur candidature une attestation d'occupation officielle rédigée par la zone de secours qui les emploie, reprenant leur grade actuel et leur date d'entrée ;
- Une copie des éventuels brevets liés à la fonction (Ecole du feu ou EPAMU).

### ÉPREUVES

- Un test physique *éliminatoire* : sur **50 points** ;
- Une épreuve écrite *éliminatoire* : testant la connaissance de la fonction du service de secours et de la Zone sur **100 points**. Lors de cette épreuve, l'orthographe, la propreté et l'écriture seront également prises en compte dans la cotation ;

- Un entretien oral destiné à tester la motivation, l'engagement et la conformité du candidat avec la description de fonction et la Zone : sur **100 points**.

### REGLEMENT DE SELECTION

Le recrutement est subordonné à la réussite d'un concours et d'un examen médical éliminatoire, tel que défini à l'article 26 de l'arrêté royal du 28 mai 2003 relatif à la surveillance de la santé des travailleurs.

Un minimum de 50% par matière et 60% au total seront requis.

Les lauréats seront versés dans une réserve de recrutement valable deux ans et prolongeable au maximum deux fois deux ans, dans l'ordre de classement résultant des épreuves zonales. Avant chaque prolongation de la réserve, les lauréats devront réussir à nouveau l'épreuve physique.

Les infos pratiques ainsi que le profil de fonction et le test physique sont consultables sur le site de la Zone : [www.zone-vhp.be](http://www.zone-vhp.be)

Les candidatures, datées et signées, sont à envoyer par courrier recommandé, pour le **25 avril 2019** au plus tard, à l'adresse suivante :  
Zone de secours VHP, rue Simon Lobet 36 à 4800 VERVIERS  
ou par courriel à l'adresse [job@zone-vhp.be](mailto:job@zone-vhp.be).

**Tout dossier incomplet ou ne respectant pas les conditions d'accès ne sera pas traité.**

	<h2 style="text-align: center;"><u>Description de fonction</u> Capitaine</h2>
<b>Objectifs</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Assurer la coordination d'équipes d'intervention sur le terrain lors d'incidents ou de situations d'urgence complexes ou à grande échelle afin de garantir que les équipes et les services agissent de manière coordonnée. En ce qui concerne le déploiement opérationnel, organiser celui-ci de la manière la plus efficace, efficace, qualitative et sécurisée possible.</li> <li>2. Avoir connaissances suffisantes dans le domaine de la prévention incendie.</li> <li>3. Assurer la prise en charge des tâches et de la gestion opérationnelle, administrative et technique générale et exécuter des missions administratives et techniques spécialisées afin de garantir le bon suivi des missions de la zone au travers de l'exécution consciencieuse par les équipes de travail et ce aussi bien au niveau du contenu, de la méthodologie et de l'organisation qu'au niveau financier et d'information managériale de gestion.</li> <li>4. Prendre la responsabilité du bon fonctionnement de l'/des équipe(s) en facilitant et en encourageant le travail d'équipe ainsi qu'en assurant le flux de communication interne au sein des équipes de manière à développer un "bon esprit" dans les équipes.</li> </ol>
<b>Description</b>	<p>Le capitaine assure la coordination d'équipes d'intervention sur le terrain lors d'incidents ou de situations d'urgence complexes ou à grande échelle.</p> <p>Il dispose de connaissances suffisantes dans le domaine de la prévention incendie.</p> <p>Il assure la direction au niveau opérationnel, administratif ou technique et/ou est spécialisé dans certaines missions administratives ou techniques. Il est responsable du fonctionnement des équipes au niveau du contenu, de la méthodologie, de l'organisation et sur le plan financier. Il veille au transfert d'informations de la base vers le niveau du management et vice versa.</p> <p>Le capitaine est également chargé de faciliter et stimuler le travail en équipes, de veiller au flux de communication interne au sein des équipes de manière à développer un bon esprit dans les équipes.</p>
<b>Tâches-clés et domaines d'activité</b>	<p><b><u>Finalités-clés</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <u>Coordinateur opérationnel (Intervention)</u></li> </ol> <p>Intervenir en tant que coordinateur opérationnel durant des interventions mono- et pluridisciplinaires afin de réaliser les missions opérationnelles de la zone de la manière la plus effective, efficace, qualitative et sécurisée possible.</p> <p><u>Tâches possibles (non limitatives) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la coordination de plusieurs équipes d'intervention.</li> <li>- Diriger une équipe d'intervention en cas d'intervention particulièrement risquée et complexe.</li> <li>- Faire l'évaluation des conséquences pour les alentours immédiats, pour l'environnement et pour la santé publique liées à un incident (important).</li> <li>- La prise de décisions opérationnelles afin d'assurer la sécurité des équipes et de la population.</li> <li>- Prendre la fonction de directeur des services d'incendie (Dir Si) dans une concertation multidisciplinaire.</li> </ul>

## 2. Collaborateur opérationnel (Préparation)

Entretenir sa condition physique et participer à des exercices et formations permettant d'exécuter ses tâches en toute sécurité pour lui-même, ses collègues et les personnes en détresse

### Tâches possibles (non limitatives) :

- Participer à des exercices physiques, organisés par la zone.
- Participer à des exercices, formations, simulations, visites sur le terrain et formations complémentaires, axés notamment sur la connaissance du territoire de la zone.

## 3. Dirigeant administratif :

Prendre en charge la gestion administrative d'une spécialisation opérationnelle, un poste ou un service dans une zone, afin de :

- Assurer l'opérationnalité permanente des moyens d'une zone et son fonctionnement administratif, technique et opérationnel optimal.
- Garantir le flux interne d'informations et la collaboration optimale entre les équipes et les postes.

### Tâches possibles (non limitatives) :

- Distribuer les tâches, veiller à leur exécution, ainsi qu'à la qualité, la quantité et la gestion du temps pour les travaux effectués.
- Veiller au suivi des procédures opérationnelles et des accords ainsi qu'à l'opérationnalité permanente du corps.
- Gérer les budgets alloués, l'équipement et le personnel ; donner des avis en ce qui concerne les achats et la formation.
- Former le lien entre le personnel opérationnel et administratif.

## 4. Analyste

Evaluer les processus, interventions et exercices afin d'en tirer des leçons et de proposer des projets d'amélioration dans les services.

### Tâches possibles (non limitatives)

- Diriger un débriefing, indiquer des points d'amélioration
- Analyser et optimiser les processus opérationnels, administratifs et techniques
- S'informer sur les conclusions et les retours d'apprentissages des autres zones et postes
- Proposer des améliorations aux processus.

## 5. Coach

Stimuler, accompagner et soutenir les collaborateurs afin d'avoir du personnel préparé de manière optimale pour chaque intervention.

### Tâches possibles (non limitatives) :

- Accompagner, soutenir, motiver, coacher et évaluer les collaborateurs pendant leur travail quotidien.
- Indiquer et implémenter des processus d'amélioration.
- Améliorer la résistance au stress du personnel et écouter activement leurs attentes.
- Promouvoir l'esprit d'équipe et être un exemple.
- Apporter l'expérience et l'expertise technique opérationnelle et stimuler et initier l'entraînement.

<b>Place dans l'organisation</b>	<p><b><u>La fonction est dirigée par :</u></b>  Le capitaine est placé sous la direction hiérarchique d'un major ou colonel. Au niveau du fonctionnement quotidien de la zone, il peut être placé sous la direction fonctionnelle d'un autre officier ou du commandant de zone.</p> <p><b><u>La fonction dirige :</u></b>  Dans des situations opérationnelles, le capitaine dirige en principe un groupe de minimum 50 personnes (indicatif).</p>																													
<b>Éléments de réseau</b>	<p><b><u>La fonction reçoit des informations de:</u></b></p> <table border="1" data-bbox="499 528 1481 808"> <tr> <td data-bbox="499 528 842 618">Officiers supérieurs (management)</td> <td data-bbox="850 528 1153 618">Questions orales et écrites, avis, décisions, ...</td> <td data-bbox="1161 528 1481 618">Contact personnel, informel, mail,....</td> </tr> <tr> <td data-bbox="499 618 842 685">Collègues</td> <td data-bbox="850 618 1153 685">Questions orales et écrites, avis,...</td> <td data-bbox="1161 618 1481 685">Informel</td> </tr> <tr> <td data-bbox="499 685 842 752">Collaborateurs</td> <td data-bbox="850 685 1153 752">Questions orales et écrites, avis,...</td> <td data-bbox="1161 685 1481 752">Contact personnel, informel, mail,....</td> </tr> <tr> <td data-bbox="499 752 842 808">Autorités</td> <td data-bbox="850 752 1153 808">Questions orales et écrites</td> <td data-bbox="1161 752 1481 808">Contact personnel, informel, mail,....</td> </tr> </table> <p><b><u>La fonction fournit des informations à:</u></b></p> <table border="1" data-bbox="499 902 1481 1272"> <tr> <td data-bbox="499 902 842 969">Officiers supérieurs (management)</td> <td data-bbox="850 902 1153 969">Questions orales et écrites, avis,...</td> <td data-bbox="1161 902 1481 969">Contact personnel, informel, mail,....</td> </tr> <tr> <td data-bbox="499 969 842 1037">Collègues</td> <td data-bbox="850 969 1153 1037">Questions orales et écrites, avis,...</td> <td data-bbox="1161 969 1481 1037">Contact personnel, informel, mail,....</td> </tr> <tr> <td data-bbox="499 1037 842 1126">Collaborateurs</td> <td data-bbox="850 1037 1153 1126">Questions orales et écrites, avis, décisions, ...</td> <td data-bbox="1161 1037 1481 1126">Contact personnel, informel, mail,....</td> </tr> <tr> <td data-bbox="499 1126 842 1216">Autorités</td> <td data-bbox="850 1126 1153 1216">Questions orales, avis sur la législation et décisions, ...</td> <td data-bbox="1161 1126 1481 1216">Contact personnel, informel, mail,....</td> </tr> <tr> <td data-bbox="499 1216 842 1272">Citoyens</td> <td data-bbox="850 1216 1153 1272">Questions orales et écrites, avis,...</td> <td data-bbox="1161 1216 1481 1272">Contact personnel, informel, mail,....</td> </tr> </table>			Officiers supérieurs (management)	Questions orales et écrites, avis, décisions, ...	Contact personnel, informel, mail,....	Collègues	Questions orales et écrites, avis,...	Informel	Collaborateurs	Questions orales et écrites, avis,...	Contact personnel, informel, mail,....	Autorités	Questions orales et écrites	Contact personnel, informel, mail,....	Officiers supérieurs (management)	Questions orales et écrites, avis,...	Contact personnel, informel, mail,....	Collègues	Questions orales et écrites, avis,...	Contact personnel, informel, mail,....	Collaborateurs	Questions orales et écrites, avis, décisions, ...	Contact personnel, informel, mail,....	Autorités	Questions orales, avis sur la législation et décisions, ...	Contact personnel, informel, mail,....	Citoyens	Questions orales et écrites, avis,...	Contact personnel, informel, mail,....
Officiers supérieurs (management)	Questions orales et écrites, avis, décisions, ...	Contact personnel, informel, mail,....																												
Collègues	Questions orales et écrites, avis,...	Informel																												
Collaborateurs	Questions orales et écrites, avis,...	Contact personnel, informel, mail,....																												
Autorités	Questions orales et écrites	Contact personnel, informel, mail,....																												
Officiers supérieurs (management)	Questions orales et écrites, avis,...	Contact personnel, informel, mail,....																												
Collègues	Questions orales et écrites, avis,...	Contact personnel, informel, mail,....																												
Collaborateurs	Questions orales et écrites, avis, décisions, ...	Contact personnel, informel, mail,....																												
Autorités	Questions orales, avis sur la législation et décisions, ...	Contact personnel, informel, mail,....																												
Citoyens	Questions orales et écrites, avis,...	Contact personnel, informel, mail,....																												
<b>Autonomie</b>	<p><b>La fonction peut décider de manière autonome pour les points suivants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'exécution concrète des missions dans son domaine de responsabilités.</li> <li>- La coordination opérationnelle concrète des équipes d'interventions de la discipline 1.</li> <li>- L'organisation administrative interne du service qui lui a été confié.</li> <li>- Donner des avis/décisions externes dans des dossiers de routine.</li> <li>- La gestion d'un budget de travail dont le montant est déterminé par la zone.</li> <li>- Son fonctionnement propre, ainsi que le fonctionnement des hommes qui lui ont été affectés (dans les limites des accords pris).</li> </ul> <p><b>La fonction doit demander de l'autorisation pour :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au niveau opérationnel : la coordination au cours des interventions de très grande ampleur et complexes, par exemple lors de l'activation d'un plan d'urgence et d'intervention.</li> <li>- Au niveau administratif : donner en externe des avis et des décisions par rapport à des questions sensibles ou prendre des décisions ayant des conséquences juridiques ou financières importantes.</li> </ul>																													

<b>Cadre et conditions de travail</b>	Place dans l'organigramme	Le capitaine est soit une fonction de promotion du cadre supérieur, soit une fonction de recrutement, comme prévu à l'AR du 19/04/2014 (statut administratif). Il est dirigeant dans le cadre de l'organisation de la zone de secours et assume en outre certaines tâches de management.
	Caractéristiques spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prestations de temps de travail irréguliers</li> <li>• Prestation le samedi, le dimanche, les jours fériés et de nuit</li> <li>• Des rappels sont possibles</li> <li>• Charges physiques et lourdes sont possibles</li> <li>• Charge psychologique possible</li> <li>• Des services de rappel sont possibles</li> <li>• Remplir le rôle d'officier de garde est possible</li> </ul>
	Niveau	/
	Conditions de promotion et de recrutement	Cfr. statut administratif et pécuniaire
	Période d'intégration	6 mois (en cas de recrutement au grade de Capitaine : cf. Statuts administratif et pécuniaire)
	Diplôme	Obtention du brevet OFF2 pendant le stage (capitaine par recrutement) ou nécessité de détenir le brevet OFF 2 (capitaine par promotion)



## ANNEXE

### INSTRUCTIONS POUR LES EPREUVES D'APTITUDE PHYSIQUE AMBULANCIERS et POMPIERS

- **Course d'endurance**

Courir une distance minimale en 12 minutes (test de cooper). La distance minimale à parcourir est de 2.600 mètres. La répartition des points attribués est la suivante :

<b>Distance accomplie</b>	<b>Points</b>
- de 2.600 mètres	0/10 – Eliminé
2.600 mètres	6/10
2.700 mètres	7/10
2.800 mètres	8/10
2.900 mètres	9/10
3.000 mètres	10/10

Un seul essai est accordé au candidat. Cette épreuve est éliminatoire. Il n'y a pas de cotation intermédiaire.

- **Escalade**

Le candidat se place en suspension à la bomme (pronation ou supination des mains). Les pieds ne touchent pas le sol. Il doit grimper sans appui extérieur autre que la bomme pour arriver en appui sur cette bomme.

Progresser sur la bomme pour passer d'un côté à l'autre (3,50 m).

<b>Nombre d'essai</b>	<b>Points</b>
1 <sup>er</sup> essai	10/10
2 <sup>e</sup> essai	8/10
3 <sup>e</sup> essai	6/10

Trois essais (maximum 20 secondes par essai) sont accordés au candidat avec un temps de repos possible de 3 minutes entre chaque essai. Cette épreuve est éliminatoire.

- **Pompages simples**

Le candidat se place en chute faciale, bras tendus, corps et tête bien droits ; flexion des bras pour toucher une éponge avec la poitrine ; extension.

<b>Nombre de pompage</b>	<b>Points</b>
20	10/10
18	9/10
16	8/10
14	7/10
12	6/10
10	5/10
- de 10	0/10

Un essai est accordé au candidat. Il n'y a pas de cotation intermédiaire.

- **Puissance abdominale**

Le candidat se place en suspension à l'espalier, les mains en pronation à une hauteur suffisante pour que les pieds ne touchent pas le sol. L'exercice consiste à lever les cuisses (jambes fléchies) jusqu'à l'horizontale et à redescendre les jambes jusqu'à la verticalité initiale. Il ne peut y avoir de poussée sur l'espalier. Seuls les mouvements corrects sont comptabilisés. Le bassin du candidat est fixé à l'espalier.

<b>Nombre d'abdominaux</b>	<b>Points</b>
30	10/10
29	9/10
28	8/10
27	7/10
26	6/10
25	5/10
24	4/10
23	3/10
22	2/10
21	1/10
20 ou moins	0/10

Un essai est accordé au candidat. Il n'y a pas de cotation intermédiaire.

- **Tractions**

Le candidat masculin se place en suspension à la bomme mains en pronation, les pieds ne touchant pas le sol ; flexion des bras pour amener les yeux au-dessus de la bomme.

La cotation se fait sur 10 points. 1 point accordé par traction valable.

Un essai est accordé au candidat. Il n'y a pas de cotation intermédiaire. L'épreuve se termine dès qu'une traction n'est pas jugée valable.

La candidate féminine est suspendue à la bomme, bras tendus et mains en pronation (pouces vers l'intérieur), les pieds ne touchant pas le sol. Au signal, elle doit amener le menton au-dessus de la bomme et maintenir cette position le plus longtemps possible.

La cotation se fait sur 10 points. 1 point accordé par 3 secondes accomplies de maintien de la position.

Un essai est accordé à la candidate. Il n'y a pas de cotation intermédiaire. L'épreuve se termine dès que la position n'est plus respectée.

- **Shuttle run (explosivité)**

L'épreuve consiste à ramasser, à deux reprises, un témoin et le déposer sur une planche. La distance séparant les témoins de la planche de réception est de 10 mètres. Le départ se fait corps allongé, coude au sol. La planche de réception fait 30 cm / 30 cm.

<b>Temps (secondes)</b>	<b>Points</b>
- de 10,00''	10/10
de 10,01'' à 10,50''	9/10
de 10,51'' à 11,00''	8/10
de 11,01'' à 11,50''	7/10
de 11,51'' à 12,00''	6/10
de 12,01'' à 12,50''	5/10
de 12,51'' à 13,00''	4/10
de 13,01'' à 13,50''	3/10
de 13,51'' à 14,00''	2/10
de 14,01'' à 15,00''	1/10
+ de 15''	0/10

Un essai est accordé au candidat. Il n'y a pas de cotation intermédiaire.

- **Grimper à la corde**

L'épreuve consiste à monter le maximum de fois en 60 secondes le long d'une corde jusqu'à une hauteur de 4 mètres par rapport au sol. Les pieds peuvent être utilisés pour les ascensions. La descente doit se faire en douceur. Un seul pied doit toucher le sol entre chaque ascension. Il ne peut y avoir de pause entre les ascensions qui doivent s'enchaîner. Seules les ascensions complètes (montée et descente) sont comptabilisées.

<b>Montée valide</b>	<b>Points</b>
0	0/10 – Éliminé
1	3/10
2	6/10
3	10/10

Un essai est accordé au candidat. Il n'y a pas de cotation intermédiaire. L'épreuve est éliminatoire.